

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 25 octobre 2018, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Claude-Alain Tanner, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Claude-Alain Tanner, président : "Mesdames, Messieurs. Il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir la cinquième séance du Conseil de ville de l'année 2018 et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations aux conseillères et conseillers de ville, à M. le maire, à MM. les conseillers municipaux, au chancelier, au vice-chancelier, aux représentants de la presse et aux 3 citoyens qui suivront nos débats et à qui je souhaite une agréable soirée en notre compagnie. Je souhaite finalement une cordiale bienvenue à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 5 de l'ordre du jour pour répondre à nos questions en lien avec le budget 2019. Enfin, je vous prie d'excuser ce soir Mme Florine Pessotto-Bueche, conseillère municipale, qui est absente pour des raisons de maladie."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour. Est-ce que des modifications sont demandées ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018
3. Communications du président et du maire
4. Plan financier 2020-2023 : information
5. Examen du projet de budget 2019 : approbation éventuelle
6. Crédit d'engagement de CHF 950'000.-, prévu au plan financier, pour la réalisation de conduites de transports inter-réseaux dans le cadre du concept régional d'alimentation en eau potable, secteur Sonvilier - Renan – Décider du mode de financement : décision
7. Motions et interpellations
8. Petites questions
9. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Josika Iles (ARC), Mme Mélanie Kernén (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Cyril Erard (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Swann Thommen (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Bastardoz (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Olivier Zimmermann (PS), Mme Bettina Zürcher (PS) et M. Gerolamo Pepe (PS)

Sont excusés : M. Patrick Domon (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Vincent Brahier (PLR) et Mme Gisèle Tharin (PLR)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Jean Luc Berberat (vice-maire), M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluemp, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusée : Mme Florine Pessotto-Bueche

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), Mme Marta Duarte (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : Mme Paula Tanner (citoyenne de Saint-Imier), Mme Michèle Comte (citoyenne de Saint-Imier) et M. Roger Comte (citoyen de Saint-Imier)

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

### 3. Communications du président et du maire

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je n'ai pas de communication ce soir. Je passe la parole à M. le maire."

M. Patrick Tanner, maire : "J'ai en effet quelques communications à vous transmettre :

Tout d'abord, CFF : Quai n° 1 de la Gare de Saint-Imier :

Comme je vous l'avais annoncé et suite à une première rencontre sur place en début d'année 2018, nous avons réécrit aux CFF en date du 19 septembre 2018 pour relayer l'insatisfaction d'une situation provisoire qui s'éternise sur le Quai n° 1 de la Gare de Saint-Imier. Suite à notre missive, les CFF nous ont apporté la réponse suivante, permettez-moi de vous donner lecture de leur correspondance du 2 octobre dernier :

"Concerne Quai n° 1 de la gare de Saint-Imier

Monsieur le Maire,  
Madame, Messieurs les conseillers municipaux,

Dans votre courrier du 19 septembre dernier vous réitérez votre mécontentement face à l'étayage des marquises du quai 1 de la gare de Saint-Imier; situation provisoire qui s'éternise. Nous déplorons vivement cette situation et vous prions de nous en excuser.

Le projet d'assainissement de la marquise historique de 1901 est en cours, non sans difficultés quant à l'acceptation des propositions de renforcement respectueuses des critères de conservation des monuments historiques. A ce stade de l'étude, le calendrier du projet prévoit une réalisation des travaux au printemps 2020.

Dans l'intervalle, afin d'améliorer au plus vite l'image de la gare auprès de nos clients et des habitants, nous étudions une solution de remplacement des poutres en bois par des étayages plus fins et moins invasifs.

Nous vous proposons de venir vous présenter le résultat de cette étude à fin octobre, le 30 octobre le matin ou le 2 novembre à votre convenance.

Dans l'attente de votre confirmation quant à la date et l'heure de la séance, nous vous adressons, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les conseillers communaux, nos salutations les meilleures."

Un rendez-vous a d'ores et déjà été fixé en date du 2 novembre prochain pour la présentation de l'étude et je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite.

Migros :

Dans le dossier qui concerne l'implantation du nouveau centre commercial Migros dans le quartier de la Gare, je peux vous transmettre la position reçue de la part de la direction de Migros Neuchâtel – Fribourg en date du 12 octobre 2018. Au début de cet automne, Migros a reçu plusieurs permis de construire simultanément pour développer et moderniser son réseau de vente dans différentes localités de sa zone de desserte. Cette situation a malheureusement pour conséquence de mobiliser actuellement les ressources humaines de Migros dans la gestion de ces projets de construction. Le dossier de Saint-Imier sera ainsi repris par Migros en début d'année prochaine. Je ne manquerai naturellement pas de vous tenir informés de l'évolution du dossier. Toutefois compte tenu de cette information et tenant comptes des délais des procédures de permis de construire, il est fort probable que le montant de l'investissement de CHF 700'000.- planifié pour la viabilisation de la parcelle Migros soit reporté et non réalisé en 2019 comme cela est indiqué dans le plan financier au point 4 de l'ordre du jour. Le Conseil municipal suivra avec attention ce dossier et engagera le crédit voté par votre autorité uniquement dès l'obtention du permis de construire Migros, conformément à l'affectation du crédit d'engagement. Nous vous tiendrons informés naturellement de l'évolution du dossier.

Remerciements :

Finalement, je profite d'avoir la parole pour vous communiquer un dernier message. J'ai souhaité continuer à servir la commune durant les 4 prochaines années et j'ai été réélu tacitement vendredi dernier. Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous me témoignez et vous assure que je continuerai à œuvrer sans faille pour Saint-Imier et sa région. Si je mesure les responsabilités qui me sont de nouveau confiées à l'aune des défis qui attendent Saint-Imier, j'ai eu et je suis persuadé que je continuerai à avoir beaucoup de plaisir à m'investir au service de notre collectivité, aux côtés d'une équipe dynamique, représentative et solidaire, ainsi que d'un personnel communal disponible, serviable et compétent. Le 25 novembre prochain, les citoyennes et citoyens de Saint-Imier auront le privilège et la responsabilité de composer les futures autorités de notre Cité. Je me réjouis de connaître, mais surtout de collaborer avec mes futur-e-s collègues qui seront élu-e-s au Conseil municipal, les représentant-e-s de tous les partis au Conseil de ville, ainsi que les membres des différentes commissions communales. A toutes celles et ceux qui s'engagent pour la commune, je souhaite plein succès pour les élections et la législature à venir, ainsi que pour la campagne qui s'annonce, que je souhaite empreinte de respect et riche en dialogue. Saint-Imier est une ville ouverte, dynamique et accueillante. C'est dans cet esprit et avec la volonté de faire valoir tous nos atouts que je continuerai d'inscrire mon action."

...Applaudissements...

#### 4. Plan financier 2020-2023 : information

*Rapport du Conseil municipal (Points 4 et 5)*

La documentation remise à l'ensemble des conseillers de ville comprend 16 parties dont le projet de budget 2019. Ce dernier est établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes.

L'élaboration du budget 2019 a été réalisée une nouvelle fois dans la lignée des exercices comptables précédents. La réforme de l'imposition des entreprises a cependant occupé une bonne partie des discussions au sein de la Commission des finances.

En effet, comme vous avez pu le lire dans les médias, le Grand Conseil du canton de Berne a adopté le projet de révision partielle de la loi sur les impôts le 28 mars dernier. Suivant les propositions du Conseil-exécutif, il a baissé la charge fiscale pesant sur le bénéficiaire à 20% en 2019, puis à 18,71% en 2020, contre 21,64% actuellement. Le Conseil-exécutif réévaluera la situation à l'horizon 2021. A cette échéance est attendu le Projet fiscal 17 de la Confédération, avec lequel la seconde étape de la stratégie fiscale cantonale doit être coordonnée.

Le 16 août 2018, le comité référendaire a déposé dans les délais une demande de référendum contre la modification de la loi cantonale sur les impôts (LI). Ce dernier a abouti et la votation populaire est agendée au 25 novembre 2018, le même jour que les élections communales. La décision finale ne sera donc connue qu'après l'acceptation du budget 2019 par votre autorité.

Au niveau fédéral, le nouveau projet fiscal 17 a été entériné le 28 septembre par les Chambres fédérales. Suite au compromis qui couple désormais réforme fiscale et AVS, le dossier porte aujourd'hui le nom de « Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) ». Le peuple serait à nouveau consulté début 2019 si le référendum annoncé par divers milieux devait aboutir. Les effets de la réforme fédérale devraient quant à eux se faire ressentir à partir de 2020.

La Commission des finances s'est basée sur l'hypothèse la plus prudente pour établir le projet de budget 2019, tenant compte des informations et des derniers chiffres connus à ce jour. Les effets de l'évaluation générale des valeurs officielles des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques prévus dès 2020 n'ont pas été pris en compte dans le plan financier en raison des recours déposés par les villes de Berne et de Bienne devant le Tribunal fédéral contre la décision d'arrêter la valeur médiane à 70%.

Les éventuelles compensations prévues pour les communes dans le projet fédéral RFFA n'ont également pas été prise en compte dans la planification financière, les modalités de détail n'étant pas connues à ce stade.

Sur cette base, les rentrées des personnes morales en 2019, sans tenir compte des effets de la réforme fiscale cantonale, ont été estimées à la hausse par rapport à 2017 en raison de la conjoncture économique favorable et plus particulièrement de la bonne marche de l'horlogerie en 2018. Ce montant a ensuite été corrigé à la baisse de 8% (- CHF 483'809.-) qui correspond aux premiers effets de la nouvelle réforme fiscale bernoise.

Afin de présenter un budget « acceptable », un premier prélèvement de CHF 500'000.- sur le FS ad hoc a donc été retenu dans le budget 2019.

On constate, malgré cette prudence, que le compte de résultat ne retrouve pas l'équilibre à moyen terme, puisqu'il affiche des déficits prévisionnels atteignant plus de 1,5 million de francs dès 2020, en raison principalement des effets déployés par les différentes réformes fiscales à venir. La fortune nette de la commune (plus de 10 millions) est cependant renforcée par un fonds (actuellement 4 millions) qui nous permettra d'aborder cette période de turbulences de manière sereine et de mettre en œuvre, sans précipitation, des mesures correctives réfléchies, tant au niveau des prestations offertes que des investissements à réaliser.

Le Conseil municipal et la Commission des finances suivent également avec attention l'évolution des liquidités et donc de l'endettement de la Municipalité. En effet, un fort besoin en investissements se fait toujours ressentir au niveau de l'entretien du patrimoine communal à tous les niveaux, avec pour conséquences inéluctables une augmentation de la dette et donc des intérêts. Afin de contenir la situation, le Conseil municipal, dans sa séance du 5 décembre 2017, a décidé de fixer à chaque service des enveloppes pour les investissements d'entretien et de renouvellement dits « courants ».

Le travail réalisé a permis de réduire les investissements nets sollicités en 2019 de CHF 9'228'000.- à un montant plus raisonnable de CHF 6'683'000.-. Cependant, malgré les efforts entrepris par les différents services, le niveau des investissements reste toujours largement supérieur à la capacité d'autofinancement de la commune.

L'ensemble des choix effectués dans le cadre du projet de budget 2019 et présentés dans le rapport préliminaire annexé ont ainsi été guidés par les enjeux financiers importants qui attendent notre collectivité dès l'année prochaine.

Le Conseil municipal et la Commission des finances tiennent cependant à relever que de nombreuses améliorations des prestations offertes ont pu être intégrées dans le budget 2019 :

- Augmentation de la dotation en conciergerie (+70%) pour les halles de gymnastique et l'école à journée continue. Cette hausse permettra une ouverture plus régulière du complexe sportif durant les week-ends.
- Création dès 2019 d'un nouveau poste de travailleur social en milieu scolaire avec un taux d'occupation de 80% entre les écoles primaire et secondaire.
- Création d'un nouveau poste d'apprenti CFC option voirie.
- Création d'un nouveau poste à 50% pour seconder le géomaticien communal suite aux nouvelles exigences fédérales.
- Création d'un nouveau poste à la déchetterie (env. 300 heures par an) pour le samedi matin.
- Importantes dépenses d'entretien pour la mise aux normes de la Salle de spectacles.
- Intégration des coûts induits par le nouveau réseau urbain de bus.
- Ajout de la nouvelle tâche « chauffage à distance » grâce à l'exploitation de la géothermie du puits des Sauges. Cette nouvelle tâche devra naturellement être entièrement autofinancée.

Compte tenu de ces différents éléments et sur préavis unanime de la Commission des finances, le Conseil municipal, à une forte majorité, propose au Conseil de ville l'approbation du budget 2019 qui prévoit un déficit de CHF 550'030.- pour le compte général ainsi qu'un déficit de CHF 1'125'606.70 pour le compte global qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés.

Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75 ;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰ ;
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne ;
- eau potable : CHF 1.80/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouveaux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014 ;
- eaux usées : CHF 2.25/m<sup>3</sup> (hors TVA) + nouvelles taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de Ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 ;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets ;

- une taxe des pompes de 6% de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 450.-).

*Ouverture de la discussion :*

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'ouvre la discussion concernant ce point d'information "Plan financier 2020-2023"."

...La parole n'est pas demandée...

M. Claude-Alain Tanner, président : "La parole n'étant pas demandée, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

##### 5. Examen du projet de budget 2019 : approbation éventuelle

M. Claude-Alain Tanner, président : "Pour le traitement de ce point, je vous propose de procéder de la façon suivante : dans un premier temps, je passerai en revue les 16 chapitres de la table des matières du rapport, chapitre par chapitre. En cas de question, vous pourrez intervenir au chapitre concerné en indiquant la page afin de faciliter le suivi de la question. Le chapitre 6 sera toutefois développé de manière détaillée fonction par fonction. Ensuite, j'ouvrirai la discussion générale puis nous passerons au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ?"

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de procéder...

M. Claude-Alain Tanner, président : "Bien, je vais donc passer en revue la table des matières."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Concernant la position 3221 Salle de spectacles, il est écrit CHF 350'000.-. Dans les commentaires, il est noté une dépense de CHF 300'000.- en raison des exigences de l'AIB suite à sa récente inspection. Donc, si je comprends bien, il est prévu CHF 50'000.- pour l'entretien habituel et CHF 300'000.- pour la remise aux normes. Est-ce qu'un système de ventilation est compris dans les travaux demandés par l'AIB ?"

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Concernant le projet d'assainissement et de mise aux normes AIB de la Salle de spectacles, à l'heure actuelle, la Commission bâtiments et infrastructures sportives étudie différentes possibilités pour apporter des améliorations pour une enveloppe totale d'environ CHF 500'000.-. Cette somme est composée des CHF 300'000.- destinées aux mises aux normes AIB, des CHF 50'000.- d'entretien courant, et du solde provenant du fonds spécial. Il y aura un tas d'améliorations. Maintenant, dire que l'on va refaire uniquement la ventilation, à ce jour, on ne peut pas le dire. Il y a aura des améliorations, avec une part de la ventilation. Mais vraiment qu'une part."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Donc, il y aura beaucoup d'améliorations. Merci."

M. Cyril Erard, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du budget 2019 ainsi que du plan financier 2020 à 2023. L'établissement d'un budget et d'une planification financière n'est pas un exercice facile dans un contexte économique et fiscal très incertain. En effet, suite au rejet de la RIE III en février 2017, différentes réformes fiscales ont été mises à l'étude, au niveau cantonal et fédéral. Ces projets seront soumis à la votation populaire, et il est donc impossible à l'heure actuelle d'en connaître les conséquences exactes pour notre commune. Un des principes de base en matière de planification financière et de budgétisation, c'est d'appliquer le principe dit "de prudence", Cela consiste à analyser et prévoir les scénarios les moins favorables, afin de pouvoir planifier et mettre en œuvre des mesures financières et

stratégiques pertinentes. La création, il y a quelques années, du fonds spécial relatif à l'impôt des personnes morales, en est un parfait exemple. Ce fond, si toutefois la réforme fiscale cantonale devait déployer ses effets en 2019, nous permettra de compenser une grande partie des pertes fiscales qui imputeront nos comptes 2019, en y prélevant un montant de CHF 500'000.-. Le budget qui nous est soumis ce soir intègre parfaitement ce principe de prudence, et nous sommes satisfaits de pouvoir aborder cette période d'incertitude avec sérénité et sans précipitation, compte tenu de la bonne santé financière de notre commune. Nous sommes néanmoins conscients que malgré la rigueur financière et les différentes actions mises en place ces dernières années, le déficit prévisionnel atteindra, selon l'actuel planification financière, plus de CHF 1'500'000.- à l'horizon 2020. Cet état de fait, principalement dû aux déploiements des différentes réformes fiscales, n'est pas viable en l'état, et plusieurs axes de réflexion doivent être étudiés afin de corriger cette situation. Les investissements nets figurant dans ce budget 2019 se montent à CHF 6'683'000.- et restent bien au-dessus de notre capacité d'autofinancement. Malgré un besoin d'investissement important concernant l'entretien de notre patrimoine communal, il est important de surveiller et cibler nos dépenses, afin de limiter notre endettement et les charges d'intérêts y relatifs. L'important travail de priorisation des projets et l'introduction d'enveloppes budgétaires pour financer les entretiens courants, ne sont pour l'heure pas suffisants et nous nous devons de revenir à un niveau d'investissement raisonnable proche de notre capacité d'autofinancement. Nous saluons l'élargissement des prestations offertes par notre commune qui ont été inclus dans ce budget 2019. Nous pensons notamment à la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire ou encore d'un nouveau poste d'apprenti CFC option voirie pour n'en citer que quelques-uns. La fraction ARC approuve à l'unanimité et sans réserve l'ensemble de ce budget 2019 qui prévoit un déficit pour le compte général de CHF 550'030.- et un déficit pour le compte global de CHF 1'125'606.70. Pour conclure, nous voulons adresser nos sincères remerciements à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à l'ensemble de ses équipes pour le travail conséquent et de grande qualité fourni à l'établissement de ce budget et de cette planification financière, exercice fort compliqué en ces périodes d'incertitudes et de changements."

Mme Talika Gerber, PLR : "Si un thème concernant l'établissement du budget communal doit être mis en évidence pour ces 4 années de législature il s'agit sans doute de la réforme de l'imposition des entreprises. Après le refus du peuple suisse de la mouture fédérale, il est l'heure pour nous, habitants du canton de Berne, de s'exprimer sur un projet spécifique. Au moment d'écrire ce texte, la votation cantonale n'a pas eu lieu. Il nous donc est demandé d'approuver un budget qui tient compte d'une éventuelle baisse de l'impôt sur les personnes morales en cas d'acceptation de l'objet par le peuple. Devant l'incertitude de la décision populaire, nous comprenons tout à fait la position de la commission des finances de jouer la carte de la prudence et de projeter à la baisse le montant des entrées fiscales de 8 %. Ce manque à gagner fiscal potentiel a pour corollaire d'imputer, pour la première depuis sa création, le fonds spécial qui avait été créé par notre assemblée afin d'anticiper d'éventuelles pertes fiscales liées à ces différentes réformes. Dans le dossier transmis, la gestion des investissements est également évoquée. En effet chaque année au moment du bouclage des comptes, nous devons constater qu'un grand nombre d'investissements prévus lors du budget n'ont pas été réalisés. Le parti libéral-radical ne peut que soutenir la démarche entreprise par le Conseil municipal d'accorder des enveloppes par dicastère pour les investissements d'entretien et de renouvellement dits "courants". Nous sommes bien conscients que l'exercice ne doit pas être simple aussi bien au sein des différentes commissions que pour le Conseil municipal de prioriser ces investissements, mais nous devons cependant être conscients qu'afin de retrouver l'équilibre du compte de résultat nous devons tous passer par cette étape en sachant qu'il arrivera parfois que des services soient déçus de n'avoir pas pu obtenir plus. Nous ne pouvons qu'encourager chacun de poursuivre dans cette voie ! La fraction PLR constate qu'un grand nombre de postes ont été créés. Ces engagements sont pleinement justifiés : ces nouveaux collaborateurs au sein de notre administration communale vont pouvoir - d'une part soulager notre personnel communal déjà très sollicité - d'autre part faire profiter toute notre population d'une amélioration que nous

espérons sensible dans les prestations proposées (travailleur social en milieu scolaire, ouverture plus régulière de la halle, police de proximité par exemple). Compte tenu de ce qui précède, la fraction libéral-radical accepte le budget 2019 qui prévoit un déficit de CHF 550'030 pour le compte général et ainsi qu'un déficit de CHF 1'125'606.70 pour le compte global avec une quotité d'impôts inchangée de 1,75 ainsi que les diverses taxes proposées. Nous tenons à remercier toutes les personnes et les services qui ont contribué à l'élaboration du budget 2019. Nous tenons aussi féliciter M. Mario Castiglioni pour la qualité et la fiabilité des informations fournies, sa disponibilité et ses judicieux conseils."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "J'ai encore une question pour M. Mario Castiglioni, administrateur des finances. Je ne savais pas où la poser avant. La Banque nationale a instauré les taux négatifs il y a quelques temps. Toujours plus d'établissements bancaires les répercutent aux entreprises et aux institutions. Comment cela se passe-t-il pour la commune de Saint-Imier ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Nous avons tout fait pour éviter cela. Nous avons réparti différemment nos liquidités sur différents comptes dans divers établissements financiers afin d'éviter d'être pénalisé au niveau des intérêts. Je peux aussi vous dire que nous avons emprunté, à court terme, dans une banque cantonale, mais hors canton de Berne. Nous avons emprunté 2 millions, et nous avons dû rembourser, à l'échéance, un peu moins que ces 2 millions... . Nous en avons donc bénéficié."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Merci."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste a étudié la proposition de budget pour 2019 avec une grande attention. Tout d'abord, elle tient à adresser ses sincères remerciements à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à toute son équipe, ainsi qu'à toutes les autres personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce document. Malheureusement, même si le travail est impeccable, le moins qu'on puisse dire est que la situation est très préoccupante. Pour ne citer que quelques indicateurs alarmants, les prévisions pour le taux d'autofinancement ces prochaines années sont dramatiquement basses et la dette brute par rapport au revenu ne cesse d'augmenter. Il est clair que nous n'avons pas d'influence sur la conjoncture économique et que nous allons subir de plein fouet les effets de la politique fiscale cantonale, voire fédérale, quant à la diminution progressive du taux d'imposition des personnes morales. Espérons que les réserves annuelles versées aux fonds spéciaux prudemment créés en 2015 suffiront à amortir le choc. Nous savons également tous que la marge de manœuvre communale sur la plus grande partie des postes du budget est faible. Il est donc important que nous soyons extrêmement vigilants et prudents avec les dépenses sur lesquelles nous avons pris. Que le niveau des investissements reste supportable et que ces derniers soient raisonnables et ciblés, est, par exemple, un domaine auquel nous devons veiller à porter toute notre attention. Autrement, nous risquons de devoir prendre des mesures drastiques dans un proche avenir et de préteriter toute la population imérienne, à l'instar de ce qui se passe actuellement à La Chaux-de-Fonds. En conclusion, la fraction socialiste accepte le budget 2019 à l'unanimité, mais tient à faire part de sa grande inquiétude quant à l'évolution des finances de la commune pour les années à venir."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Bien, je propose de passer au vote. Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent le budget 2019 présentant un déficit de CHF 550'030.- pour le compte général ainsi qu'un déficit de CHF 1'125'606.70 en précisant que ce résultat se base sur :

- Une quotité d'impôt inchangée à 1,75
- Une taxe immobilière inchangée de 1,2 pour mille
- Une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne

- Eau potable : CHF 1.80/mètre cube (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouveaux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- Eaux usées : CHF 2.25/mètre cube (hors TVA) + nouvelles taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de Ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- Une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- Et finalement une taxe des pompes de 6% de l'impôt cantonal (minimum CHF 10.- / maximum CHF450.-).

sont priés de le manifester en se levant."

Le budget 2019 est accepté à l'unanimité.

M. Claude-Alain Tanner, président : "Avant de passer au point suivant, je vais libérer M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et le remercie vivement pour son travail et sa disponibilité."

...Il est 19 h 56, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

6. Crédit d'engagement de CHF 950'000.-, prévu au plan financier, pour la réalisation de conduites de transports inter-réseaux dans le cadre du concept régional d'alimentation en eau potable, secteur Sonvilier - Renan – Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

En 2010, l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne (OED) a financé un plan directeur pour l'ensemble du vallon de Saint-Imier. Bien que non contraignant, ce document a clairement démontré l'intérêt de certains regroupements de communes afin d'exploiter les ressources les moins vulnérables et de meilleure qualité. Les aspects financiers sont également considérés dans ces réflexions avec, d'une part, l'exploitation des ressources possédant le meilleur rapport qualité/coût d'exploitation et, d'autre part, la volonté de mutualiser autant que faire se peut les installations de production et de transport (stations de pompage, réservoirs, etc.).

C'est dans le cadre de cette démarche que la commune de Saint-Imier s'est approchée de celles de Sonvilier et de Renan afin de connaître leur intérêt à se raccorder au réseau de Saint-Imier et d'utiliser tout ou partie des infrastructures régionales liées au Puits des Sauges. Ces deux communes connaissent des problèmes de ressources en eau (quantité, qualité, zone de protection) et certaines de leurs infrastructures doivent être mises aux normes. Il convient encore de mentionner que le quartier Nord de Sonvilier est déjà alimenté depuis Saint-Imier pour des raisons de pression d'eau et que de l'eau de secours est vendue à ces deux communes en cas de sécheresse.

La prochaine mise en service du Puits des Sauges et la concrétisation de la mise en réseau des différentes ressources en eau d'importance régionale du haut-vallon de Saint-Imier constituent ainsi le moment opportun pour mettre en œuvre une stratégie cohérente d'alimentation en eau de la région.

Différentes variantes de raccordement des réseaux de Sonvilier et de Renan ont été étudiées lors de l'élaboration de leur Plan général d'alimentation (PGA) et dans le cadre du projet de nouvelle adduction d'eau d'EAU-Vallon SA.

L'option la plus intéressante tant techniquement que financièrement est la mise en place d'une conduite de liaison de 930 mètres depuis la chambre de comptage située à l'Ouest de la Rue de la Clef jusqu'à l'entrée du réseau de Sonvilier, au Nord de la gare CFF. L'eau traversera ensuite le réseau de cette commune puis, après le passage dans une chambre de comptage, une nouvelle conduite de 1.2 km amènera l'eau jusqu'à la station de pompage de Renan. La distribution de l'eau reste dans les mains de ces deux communes dans leur zone de desserte.

Ces variantes ont été soumises à l'OED afin de connaître sa position et d'obtenir les taux de subventionnement de tels ouvrages régionaux. Il ressort de ces discussions que l'option régionale pour la production et le transport de l'eau devrait être la plus soutenue du point de vue financier.

Différents modèles de financement ont été étudiés et discutés avec Sonvilier et Renan. Finalement, il s'avère que la variante la plus favorable est la suivante : Saint-Imier assume l'investissement pour les deux conduites de transport intercommunales et facture le coût de ces infrastructures dans le prix de vente de l'eau à chaque commune. Cette solution permet d'obtenir de la part du canton le taux de subventionnement le plus élevé, tout en évitant la création d'une nouvelle entité (syndicat ou société anonyme). Elle permet également à Saint-Imier de développer son rôle d'acteur régional dans le domaine de la gestion et de la distribution d'eau potable. Par ailleurs, ce modèle est totalement compatible avec le projet de fusion des communes du Haut-Vallon en cours de préparation.

Cette régionalisation permettra également à la globalité du projet EAU-Vallon de bénéficier d'un taux de subventionnement supérieur. Une bonne nouvelle qui bénéficiera au final à l'ensemble des partenaires concernés en permettant de contenir le prix de l'eau à la sortie du réservoir.

En effet, le modèle économique prévoit qu'EAU-Vallon SA ne vende de l'eau qu'à ses actionnaires, le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF) et la commune de Saint-Imier. C'est donc Saint-Imier qui vendra l'eau aux communes du Vallon (Sonvilier, Renan, éventuellement Cormoret et Courtelary) et aux syndicats qui sont déjà ses clients (SECH, Sergent). Le prix à la sortie du réservoir des Philosophes, qui sera le même pour tous, est actuellement provisoirement fixé à CHF 1.10 par m<sup>3</sup>.

Aux yeux du Conseil municipal, cette solution présente les avantages suivants :

- Gestion régionale des ressources des Sauges et de la Raisetette/du Torrent, permettant de les utiliser de la manière la plus efficace possible (partage des coûts, exploitation en fonction de la qualité des eaux, de la température, des débits disponibles, etc.) et d'assurer leur maintien à long terme.
- Utilisation commune du Réservoir des Philosophes qui servira de réserve de consommation et d'incendie tant pour la commune de Saint-Imier et le SEF que pour Sonvilier.
- Mutualisation de l'utilisation de la conduite de transport entre le Réservoir des Philosophes et la Rue de la Clef pour le transport de l'eau de Saint-Imier, Sonvilier et Renan. Partage des coûts de la conduite de liaison entre Saint-Imier et Sonvilier et participation de Renan pour la traversée du réseau de Sonvilier.
- Abandon de certaines sources locales dont les débits et la qualité sont insuffisants et les coûts d'exploitation élevés.
- Poursuite de l'utilisation de la source des Convers qui alimente ce secteur et assure environ 35% de l'alimentation de Renan par gravité.

- Les communes partenaires bénéficieront finalement d'une sécurité d'approvisionnement compte tenu du fait que tant le puits des Sauges que les sources de la Raisetette et du Torrent seront mises en réseau.

Compte tenu du fait que les coûts de la conduite Réservoir des Philosophes – Rue de la Clef sont déjà inclus dans le montant libéré par le corps électoral le 29 septembre 2014, le montant à libérer pour raccorder les communes de Sonvilier et Renan au système d'alimentation régional **s'élève à CHF 950'000.- TTC** (honoraires et 10% de divers et imprévus inclus). La subvention cantonale viendra en déduction de l'investissement brut.

Le Conseil municipal souhaite finalement informer les membres du Conseil de ville que des contacts avancés sont également en cours avec les communes de Cormoret et de la Courtelary pour un raccordement au système d'alimentation régional en eau. Une nouvelle demande de crédit sera probablement soumise au Législatif dans le courant de l'année 2019.

Compte tenu des nombreux avantages évoqués ci-dessus et du fait que le projet s'inscrit totalement dans les discussions en cours sur la fusion des communes du Haut-Vallon, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions de l'équipement et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 950'000.— TTC, financé par l'emprunt et prévu au plan financier en 2019, pour réaliser la connexion des réseaux d'eau de Sonvilier et Renan à la nouvelle alimentation régionale en eau potable.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Olivier Zimmermann, PS : "Nous sommes appelés ce soir à voter un crédit de 950'000.- dans le cadre du projet du réaménagement de la distribution d'eau à partir du Puits des Sauges. Si vous vous promenez du côté de l'Hôpital ou à l'Est de Sonvilier, vous aurez toutes et tous constaté que cela bouge. Lors du projet initial que nous avons voté, il avait été fait mention d'englober les communes du Haut-Vallon dans une deuxième phase et c'est de cela dont nous parlerons ce soir. Que font les Saint-Imier à payer des tuyaux pour les autres ? C'est justement le genre de question que nous ne voulons plus entendre car le moment est venu de travailler ensemble avec un esprit de collaboration aussi efficace qu'économiquement valable. Le temps est révolu où on pensait que chaque village allait creuser son sous-sol pour avoir sa propre alimentation. Les villages de Sonvilier et de Renan ont décidé de se mettre avec nous dans ce projet d'alimentation en eau et c'est tout à leur honneur. Saint-Imier sera l'organisateur et le distributeur de cette eau que nous nous devons de partager. Il ne s'agit pas d'un cadeau car les futures rentrées financières combleront le prix des installations. Après la Patinoire, c'est un nouveau test pour nos communes dans la perspective d'une possible fusion dans le futur. Cette idée de collaboration entre les communes nous plaît beaucoup et c'est avec enthousiasme que la fraction socialiste approuve ce crédit d'engagement. Nous tenons à remercier les auteurs du rapport et approuvons ce dynamisme quant au partage de l'or bleu. Ce crédit d'engagement sera financé par l'emprunt, et est prévu au plan financier 2019."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Lors de la fraction nous avons pris connaissance des rapports du Conseil municipal et du chef du Service de l'équipement, concernant le concept régional d'alimentation en eau potable de Sonvilier et Renan. Comme très bien mentionné dans ces rapports, cette proposition satisfait les trois communes. Ces deux conduites, une de 930 m et une de 1200 m, montrent bien la collaboration entre les communes, collaboration qui est déjà effective dans plusieurs autres domaines. C'est donc à l'unanimité que le parti PLR accepte ce crédit d'engagement de CHF 950'000.-, financé par emprunt, et prévu au plan financier 2019."

Mme Josika Iles, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport du chef de l'équipement, concernant le concept régional d'alimentation en eau potable de Sonvilier et de Renan. En ces temps de grave sécheresse, voici un projet d'avenir pour

notre région. Grâce à ce projet, de nouvelles ressources en eau ont été découvertes. Bientôt nous disposerons d'eau en suffisance même si les sécheresses se répètent et de ce fait, nous offrons une garantie aux communes voisines et amies (Sonvilier et Renan). C'est une vision régionale que nous soutenons, d'autant que la vente de l'eau couvrira les frais. C'est avec enthousiasme que la fraction ARC approuve ce projet à l'esprit régional et accepte la libération d'un crédit de CHF 950'000.- figurant au plan des investissements. Nous remercions toutes les personnes qui s'impliquent dans ce dossier."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 950'000.-, prévu au plan financier, pour la réalisation de conduites de transports inter-réseaux dans le cadre du concept régional d'alimentation en eau potable, secteur Sonvilier - Renan, est accepté à l'unanimité avec un financement assuré par l'emprunt.

## 7. Motions et interpellations

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je n'ai pas reçu de motion ce soir. Je passe la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "En préambule, j'aimerais remercier M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, pour l'énorme travail effectué en vue de répondre à diverses interpellations et petites questions. Tout d'abord, je vais répondre à l'interpellation de Mme Josika Iles, ARC, du 6 septembre 2018, intitulée : Mobilité : pour la prise en compte des besoins des aînés et des personnes à mobilité réduite de toute notre commune. A la question portant sur la desserte locale, nous sommes à même de confirmer que la Municipalité a fait tout ce qui était en son pouvoir pour permettre la mise en service du nouvel itinéraire à Saint-Imier, mais que la responsabilité d'introduire ces améliorations à l'horaire ne lui incombe pas mais qu'elle revient au canton et à l'entreprise de transports. Quoi qu'il en soit, et d'après les informations à notre disposition, le nouvel horaire prévoit bien l'amélioration de la desserte à Saint-Imier dès mi-décembre 2018. Afin d'accompagner cette mise en service, nous allons également procéder à des travaux au bas de la descente de l'Hôpital afin de permettre la giration des bus et construire, à l'arrêt Fontenayes, à proximité de l'Hôpital et de La Roseraie, un quai pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux véhicules sans obstacle. La transition est aisée avec la seconde question qui porte sur les barrières architecturales. Les principales interventions ce concernant ont été réalisées dans le secteur Place du Marché – Rue du Temple, où les trottoirs ont été abaissés et des rampes réalisées pour franchir les décrochements verticaux. Nous n'avons pas une liste des barrières architecturales supprimées ou à supprimer. Nous continuerons, à l'avenir, à saisir l'opportunité de chaque chantier pour abolir les barrières architecturales afin de rendre l'espace public moins discriminatoire. Finalement, nous sommes évidemment disposés à collaborer avec Bel Automne pour trouver des solutions complémentaires aux transports publics, afin d'être au plus près des préoccupations et des besoins en mobilité de nos aînés. En ce sens, il existe déjà certains services comme celui de la Croix-Rouge ou d'autres proposant des tickets donnant droit à des réductions pour les déplacements en taxi à disposition des personnes qui pourraient en avoir besoin. Un contact en ce sens sera pris avec Bel Automne."

Mme Josika Iles, ARC : "Je vous remercie pour ces précisions. "J'ai encore juste une question. Vous parlez de travaux sur la Rue des Fontenayes, vont-ils être finis pour mi-décembre 2018 ?"

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: "Nous avons demandé un début anticipé des travaux. Nous attendons encore la réponse. On essayera de le faire. Il y a un peu le souci de l'hiver qui arrive."

Mme Josika Iles, ARC : "Merci."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: "Réponse à l'interpellation de M. Gerolamo Pepe, PS, du 6 septembre 2018, intitulée : Elargissement de la Rue Pierre-Jolissaint. En préambule, il convient de remercier M. Gerolamo Pepe, PS, pour son analyse et son ébauche de solution. Pour notre part, nous sommes d'avis, avant de proposer des solutions, qu'il convient de poser certains grands principes en matière de mobilité (hiérarchisation du réseau, schéma de circulation, régime de circulation, intégration et prise en compte des besoins de tous les acteurs, surtout les plus vulnérables, besoins de stationnement, politique de stationnement,...). Une fois ces grands principes arrêtés, il doit être possible de mettre en place un concept de mobilité. C'est à cela que travaille actuellement la commission d'urbanisme. Nous n'excluons pas, avant d'arriver avec une solution toute prête, de faire une consultation auprès du Conseil de ville, et de la population, afin de valider les grands principes retenus et les premières options d'un futur concept de mobilité."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Je vous remercie pour l'engagement, ainsi que pour votre réponse."

M. Swann Thommen, ARC : "Juste une question, ce concept de mobilité, cela fait combien de temps que vous êtes dessus... ."

...M. Claude-Alain Tanner, président, interrompt M. Swann Thommen, ARC...

M. Claude-Alain Tanner, président : "M. Swann Thommen, ARC, je m'excuse, mais il n'est pas possible de poser votre question sous ce point. Le Règlement du Conseil de ville stipule qu'une fois la réponse donnée, c'est l'interpellateur qui peut déclarer brièvement s'il est satisfait ou non de la réponse donnée. Si vous souhaitez plus d'informations, vous devez le faire dans les petites questions. Par conséquent, on vous attend tout à l'heure si besoin."

M. Swann Thommen, ARC : "Oui, pardon."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Afin de répondre de façon circonstanciée à l'interpellation de M. Swann Thommen, ARC, du 6 septembre 2018, nous allons apporter des éléments d'information successifs qui, mis bout à bout, donneront une idée générale de la problématique :

- 1) Suite à la mise en service du nouvel aménagement de la Place du Marché, il a rapidement été constaté que de nombreux automobilistes impatients et/ou irrévérencieux ne souhaitaient pas s'en tenir aux routes à disposition pour rejoindre la route cantonale depuis la Rue du Temple et coupaient carrément au travers de l'espace piétons et de l'espace de stationnement pour se réintroduire sur la Rue Francillon plutôt que d'emprunter la Rue du Tilleul. Depuis le réaménagement du parvis de la Collégiale, ce secteur s'est également mué en parking sauvage. Cette situation n'est pas acceptable pour des raisons notamment de sécurité et une solution doit être trouvée.
- 2) Le Conseil municipal a concédé au restaurant le "Da Vinci" l'autorisation d'utiliser le cadran Nord-Ouest de la place pour exploiter une terrasse. L'appropriation de l'espace public par ses utilisateurs et les acteurs économiques et riverains de la Place du Marché est une bonne chose pour l'animation du centre-ville, ce qui était souhaité au moment du réaménagement de la place. Initialement, ce cadran aurait pu être utilisé pour mettre du mobilier urbain, y compris des bacs à fleurs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Une autre solution doit être proposée (mobilier sur le cadran Nord-Est ?).
- 3) Dès le départ, les autorités ont montré une volonté claire de maintenir le stationnement sur la Place du Marché, afin de contribuer à l'attractivité des petits commerces du centre-ville et de contrebalancer ou anticiper ce qui était le probable déménagement de Migros sur le site des Abattoirs. Cet élément constitue un des éléments fort du projet de réaménagement.

Nous sommes certains que ce second réaménagement de la Place du Marché a permis de faire diminuer une grande partie des mécontentements issus du premier réaménagement et nous demeurons conscients qu'il souffre de quelques défauts de jeunesse qui devront être corrigés; à cet effet, la commission d'urbanisme a déjà étudié plusieurs variantes pour contribuer à l'embellissement du centre-ville et à son animation tout en faisant cesser les incivilités des automobilistes. A ce stade, ces propositions n'ont pas réussi à faire l'unanimité et doivent encore être affinées. Concernant le secteur du "Pod" et son aménagement, la marge de manœuvre est relativement réduite car, comme l'évoquait déjà M. John Buchs (conseiller municipal en charge du Département urbanisme et mobilité), certaines contraintes nous sont imposées par la législation. Le canton, propriétaire de la route, exige qu'aucun élément ne soit installé à moins de 50 cm du bord de la route. La largeur du trottoir en est dès lors réduite. Si l'on ajoute à cela : 1) qu'il convient de conserver un passage libre pour permettre à deux personnes avec une poussette ou à des personnes à mobilité réduite de se croiser sans empiéter sur la route, et, 2) les perrons qui débouchent sur le trottoir, la largeur, par endroit est encore réduite.

Afin de répondre au souhait de voir davantage de fleurs au centre-ville, des bacs ont déjà été implantés là où les conditions le permettaient, c'est-à-dire devant chez Tof et précédemment sur la Place du Marché avant les travaux. Compte tenu des contraintes, nous allons prendre contact avec le CIDE pour envisager une collaboration avec les commerçants du réseau, pour que, sur une base volontaire, les commerçants disposent à côté de leur porte d'entrée, un bac à fleurir. Nous espérons ainsi avoir répondu à l'interpellation."

M. Swann Thommen, ARC : "Merci. J'ai tout de même une remarque. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'au départ, il y avait un projet, avec un budget. Ceci a été voté ici. On est toujours en train de repenser à un projet, une solution. Mais, quand est-ce que ces solutions vont être trouvées ? Et, sous quelles formes ? Finalement, la réponse que vous apportez est la même que celle de M. John Buchs (conseiller municipal en charge du Département urbanisme et mobilité). Maintenant, vous parlez d'une collaboration avec le CIDE. Il y a tout de même pas mal d'espaces à Saint-Imier que l'on peut fleurir. Il y a des règles, des normes, à respecter, mais il y a aussi d'autres rues que l'on pourrait fleurir. Et pour la Place du Marché et son fleurissement ? On repousse à chaque fois."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "La question a été posée pour la rue principale. Donc, là, on a répondu pour la rue principale. Après, si l'on parle de Place des abattoirs, de la gare, d'autres rues, c'est une autre problématique. Nous avons répondu pour la rue principale. Concernant la Place du Marché, la commission urbanisme et mobilité a essayé d'avancer des pistes. Avant, il n'y avait pas la terrasse du restaurant Da Vinci, maintenant, elle est là. Il y a eu des propositions, mais qui n'ont pas convaincu. Dès qu'il y aura une solution, on la présentera."

M. Swann Thommen, ARC : "Vous ne pensez pas que l'on aurait pu anticiper tout ceci, notamment concernant la Place du Marché ?"

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Alors, je n'étais pas là au début..."

...M. Claude-Alain Tanner, président, interrompt M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité...

Claude-Alain Tanner, président : "Vous devez demander la parole M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "J'avais fini, je disais juste à M. Swann Thommen, ARC, que je n'étais pas là au début."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Y a-t-il encore des réponses aux interpellations ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas, on passe aux nouvelles interpellations. J'en ai reçu 5 ce soir. Elles seront présentées par ordre d'arrivée."

Mme Talika Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Libéralisation de l'électricité. Dans son programme de législature 2015 -2018, le Conseil municipal, à la page 8 citait : "Pour ce faire, une stratégie commerciale, adaptée à la libéralisation complète du marché de l'électricité, prévue aux environs de 2018, devra être affinée. Après une adaptation réussie à la première étape de la libéralisation du marché, de gros défis attendent le Service de l'électricité : les procédures et outils informatiques devront être adaptés aux nouvelles réalités d'un marché totalement ouvert, des formations devront être proposées au personnel communal et la gestion de la clientèle devra être adaptée à la nouvelle législation." La fraction PLR aimerait savoir :

- Ce qui a été fait et préparé à ce jour ?
- Quels sont les chances et les risques pour les services de l'électricité de la libéralisation du marché pour les petits consommateurs."

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Il y a un certain temps déjà que les Services techniques ont débuté les préparatifs de la libéralisation totale du marché de l'électricité, qui pourrait avoir lieu vers 2022 – 2023, avec leurs partenaires de la Charte et la société SACEN SA. A ce jour, les travaux suivants ont été réalisés ou sont en cours :

- Lancement fin octobre d'un complément au site internet communal dédié aux Services techniques, afin de permettre une meilleure information des clients et d'être davantage proactif.
- Réalisation en cours d'un projet pilote de "Regroupement de consommation propre" avec la Fondation Plein Soleil (ce qu'on nomme plus couramment une communauté d'auto-consommateurs).
- Adaptation de la stratégie d'achat d'électricité à la future libéralisation totale.
- Communication régulière sur les projets novateurs mis en place par les STSI, tels que production photovoltaïque, bornes de recharge, communautés d'auto-consommateurs, chauffage à distance géothermique, afin de souligner le dynamisme des STSI. En terme de communication, mentionnons également le sponsoring par les STSI d'événements culturels et sportifs locaux et régionaux.
- Mise en place d'un groupe d'étude avec nos partenaires de la Charte pour définir quels seront les tarifs électriques de demain (on imagine plus de flexibilité, plus d'adaptation aux nouvelles habitudes de clients, des productions propres,...).
- Lancement d'un projet de mise en place du Smart Metering. Une libéralisation totale du marché ne pourra être réalisée que si les clients qui demanderont d'y accéder seront équipés d'un compteur intelligent. Cet appareil permettra également de proposer des tarifs plus innovants aux personnes qui le demanderaient. La première phase d'étude a été validée par le Comité stratégique de la Charte en septembre, et sera présentée aux exécutifs des communes partenaires au début 2019. A noter que cette mise en place du Smart Metering nécessitera le changement de 80 % des compteurs d'ici à fin 2027.

Et dernier élément à citer dans les travaux en cours :

- La préparation de la mise en place d'une plateforme informatique liée au site internet, permettant d'offrir des prestations supplémentaires aux clients (statistiques de consommation, archivage des factures, information sur les économies d'énergie,...).

Il est donc évident que la nouvelle donne règlementaire, pour autant que le peuple l'accepte, représente un défi majeur, qui nécessitera des adaptations importantes tant dans la gestion clientèle des STSI que dans la gamme des produits proposés. De nouvelles approches dans ce sens seront étudiées ces prochains mois et progressivement mises en place. Leurs impacts sur l'organisation du service seront évalués. Je conclus en précisant que pour le petit consommateur, la libéralisation représente à la fois une opportunité en terme de choix de prestations et d'abonnement, mais aussi un risque en terme de prix, la gestion de la libéralisation ayant forcément un impact en terme de coûts administratifs et d'investissement."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je vous remercie pour la réponse."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Représentation à Sasdoval, une situation qui dure... . En date du 8 décembre 2016 ma collègue Mme Joëlle Häller, PLR, était intervenue en relation avec la représentation communale à Sasdoval. En effet le 22 juin 2016 de nouveaux statuts de cette entité avaient été acceptés avec comme corollaire une nouvelle représentation pour les membres collectifs, soit deux voix. Pour rappel notre Conseil de ville du 5 février 2018 a nommé 10 personnes pour un mandat de 4 ans (Document : Membres des commissions permanentes et représentations diverses). La cheffe du département de l'époque avait suggéré de nous accommoder de la situation pour l'instant. Notre fraction avait accepté cette proposition en demandant que la modification nécessaire soit intégrée pour la nouvelle législature dans le document de nos représentations que j'ai cité auparavant Qu'en est-il de ce dossier alors que la campagne pour une nouvelle législature est lancée ?"

M. Patrick Tanner, maire : "En l'absence de Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale, je vais vous communiquer sa réponse : Il est tout à fait exact de mentionner que suite à l'acceptation de nouveaux statuts en date du 22 juin 2016, la représentation communale à Sasdoval a passé de dix à deux membres collectifs. Or, et pour des raisons pratiques liées à la difficulté d'évincer, en milieu de législature, huit élus sur dix, les chefs de fraction de l'époque avaient accepté, sur proposition de Mme Mélanie Zwahlen-Erard (à l'époque en charge du Dicastère) de repousser le délai de modification du nombre de représentants communaux à la prochaine législature. Nous vous confirmons par la présente que la nouvelle législature pourra compter sur deux, et non plus dix représentants. Reste d'ici-là, pour le Conseil municipal, à statuer sur le type de représentation :

- La première option verrait le membre de l'exécutif en charge du département être accompagné d'un élu au législatif.
- La deuxième option serait d'élire deux membres au législatif, et donc de bannir la représentation exécutive communale.

Nous vous informerons, lors de notre prochaine et dernière séance du Conseil de Ville, de l'option retenue par notre Conseil municipal à ce sujet.

M. Denis Gerber, PLR : "Je remercie M. le maire pour les informations données."

M. Denis Gerber, PLR : interpellation intitulée : Parlement des Jeunes. En date du 10 décembre 2015 par la voix de notre cheffe de fraction, nous étions intervenus par la voie d'une interpellation sur le thème du Parlement des Jeunes. En date du 3 mars 2016 une réponse avait été fournie, contre l'avis de notre fraction qui pense encore plus de nos jours que les jeunes doivent se voir, se rencontrer, s'exprimer en face à face en apprenant le respect d'une autre position que celle du voisin, en débattant, en proposant des actions, en les concrétisant et surtout contre l'avis d'une petite majorité des jeunes consultés (435 pour le

Parlement "physique" et 417 pour le Cyber-parlement). Les arguments fournis à l'époque ne nous avaient pas forcément convaincus. D'autre part, il avait été promis de nous informer au moment du passage à une phase concrète. Nous voulons savoir aujourd'hui :

- Si la plateforme qui devait être concrétisée pour mi-2017 a bel et bien fonctionné ?
- Combien de jeunes ont participé à ce cyber-parlement ?
- Quelles sont les réalisations concrètes de ce cyber-parlement ?
- En peu de mots quel est le bilan global de l'expérience ?

Notre fraction reviendra dès la nouvelle législature sur la création d'un véritable Parlement des jeunes."

M. Patrick Tanner, maire : "En l'absence de Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale, je ne peux cette fois-ci pas vous donner de réponse. Comme vous le savez, plusieurs communes sont impliquées dans ce projet. Nous souhaitons avoir leur position avant de vous informer. Je prends l'engagement, au nom du Conseil municipal, qu'une réponse vous sera donnée lors de la dernière séance, au mois de décembre."

M. Denis Gerber, PLR : "Je vais attendre. Merci."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Interpellation intitulée : Pour un centre-ville attractif et redynamisé. En se promenant le long de notre "Pod", une impression prend assez vite le dessus : la sensation de vide. En effet, plusieurs vitrines sont inoccupées. Ceci ne donne guère une bonne image de la localité. Si rien n'est fait, il y a fort à parier que l'adage qui veut que "le vide attire le vide" va se réaliser. Dans le but de soutenir les commerçants déjà implantés, et afin d'en attirer de nouveaux, pour qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier, la fraction PLR se pose les questions suivantes :

- Serait-il possible de mettre en début de liste, sur le site de la commune, la liste des surfaces commerciales à louer ?
- Serait-il possible de diffuser cette liste de manière proactive auprès des personnes qui pourraient être intéressées par des surfaces commerciales à louer (CIDE, Office du tourisme) ?
- Serait-il possible de s'inspirer de la démarche des autorités de la Ville de Neuchâtel et en attendant que les vitrines trouvent preneur, d'organiser, pourquoi pas d'entente avec le CCL et autres partenaires culturels et les propriétaires de surfaces vides, des expositions avec des artistes locaux et régionaux, afin de rendre plus attrayante la traversée de notre grand-rue ?"

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Selon le Règlement du Conseil de ville, une interpellation "permet de demander des renseignements concernant tout objet relatif à l'administration de la commune". Une petite question "permet aux membres du Conseil de ville de demander des explications au Conseil municipal sur n'importe quelle affaire inhérente à la vie locale". Le droit et les règlements sont soumis à interprétation, c'est ce qui fait leur charme. En tant que non juriste, il me semble que l'on est ici à mi-chemin entre une interpellation et une petite question. C'est néanmoins très volontiers que l'on peut répondre à cette intervention en suivant la procédure relative aux interpellations. Le problème que soulève cette intervention n'est pas nouveau et Saint-Imier n'est pas la seule commune à y être confrontée. Bien que cette intervention ne porte pas sur les causes de la situation, mais uniquement sur les symptômes, il apparaît nécessaire d'étendre la réflexion. Saint-Imier ne fait pas exception à l'explosion des ventes en lignes. Il suffit de se trouver devant La Poste au

moment propice pour constater que notre population fait un large usage de ces possibilités. Or, tout ce qui est acheté en ligne ne le sera pas dans la commune ou dans la région. Comme dirait le conseiller fédéral Schneider-Ammann, c'est le marché qui décide. Le Conseil municipal n'a cependant pas attendu cette intervention pour se préoccuper de l'attractivité du centre de la localité, notamment en participant activement au programme de l'Arc jurassien de renforcement de l'économie présentielle, ou résidentielle. En français de tous les jours, cela signifie de faire en sorte que les revenus produits dans l'Arc jurassien y soient également dépensés. Il faut avoir l'humilité d'admettre qu'il n'y a pas de solution simple aux problèmes du commerce local d'une commune comme la nôtre. Il faut aussi être conscient que nous connaissons dans notre pays la liberté du commerce et de l'industrie. Le parti radical n'est pas le dernier à voir d'un très mauvais œil les interventions de l'Etat dans l'économie. Le rôle, déjà évoqué, de la responsabilité des consommateurs individuels doit être rappelé. Le but de l'intervention est louable, mais soulève tout de même certaines questions : le site de la commune comprend déjà une information sur les locaux et logements disponibles et à vendre. Mais il est indispensable que les propriétaires concernés fournissent les informations nécessaires à la commune. On attend d'une administration qu'elle travaille efficacement. Quelle serait la valeur ajoutée de mettre en début de liste les surfaces commerciales à louer, alors que les vitrines vides le long de la grand-rue sont visibles pour tout le monde ? Si c'était à la commune d'indiquer au CIDE la présence de locaux vides dans la grand-rue, ce serait vraiment à désespérer du dynamisme et de l'esprit d'entreprise de nos commerçants locaux. Or, il me semble que sans nier la présence de vitrines vides, que des commerces s'ouvrent et d'autres diversifient leur offre. Quant aux besoins en locaux de l'Office du tourisme, ne les surestimons pas : qui d'entre nous, lors d'un séjour ou d'un passage dans une ville, est allé à l'Office du tourisme local, alors qu'il a préparé son voyage en consultant les informations nécessaires sur internet et que pour le reste, le smartphone fait l'affaire ? Est-on sûr que la diffusion de la liste de locaux vides auprès des commerçants implantés à Saint-Imier est d'une quelconque valeur ajoutée ? Un commerçant qui a besoin de locaux supplémentaires les recherchera directement. Comment transmettre une liste à de nouveaux commerçants qui par définition ne sont pas connus ? En revanche, je rappelle que le règlement du fonds de développement permet aussi d'intervenir dans le domaine du commerce. La suggestion d'utiliser les vitrines disponibles, à l'image de ce qui se fait à Neuchâtel, pour des expositions temporaires, nous apparaît digne d'intérêt. La Commission culture devrait s'en saisir. En conclusion, l'intervention radicale soulève un problème réel, problème qui préoccupe le Conseil municipal. L'intervention est certes intéressante, mais se focalise essentiellement sur les symptômes, en laissant les causes de côté. Un travail sur les causes est peut-être moins spectaculaire, mais hautement indispensable. Enfin, la commune peut intervenir dans ce dossier avec le fonds de développement."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Pour ce qui est de la qualification de l'interpellation, ou de la petite question, je vais faire une recherche de doctrine ou de jurisprudence. Je vais voir ce que je trouve, l'essentiel étant qu'il y ait une réponse. Pour autant qu'on puisse appeler cela : une réponse. Je suis très peu satisfait de la réponse."

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'ai encore une interpellation de la fraction socialiste intitulée : Libéralisation du marché de l'électricité."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Puisque la stratégie communale par rapport à la libéralisation du marché de l'électricité vient d'être abordée, je retire l'interpellation de la fraction socialiste, afin de ne pas abuser du temps précieux des personnes ici présentes. Je remercie M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement, pour sa réponse. Nous espérons que le Conseil municipal restera attentif quant à ce thème."

## 8. Petites questions

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Christian Schluemp, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "La réponse que je vais donner regroupe la petite question de Mme Mélanie Kernen, ARC, posée le 26 octobre 2017, ainsi que celle de M. Cornelio Fontana (PLR), posée du 26 avril 2018, concernant la Salle de spectacles et ses alentours. Le Conseil municipal vous répond au sujet de ces deux petites questions traitant de la Salle de spectacles. En approuvant ce soir le budget 2019, les quelques CHF 500'000.- nécessaires à la mise aux normes AIB et assainissement du bâtiment de la Salle de spectacles permettront la réalisation de ces travaux. L'étude présentée et retenue par la Commission bâtiments et infrastructures sportives propose la réalisation d'un ascenseur intérieur pour accéder à l'étage supérieur. De ce fait, les personnes à mobilité réduite entreraient dans le bâtiment par l'entrée principale et rejoindraient l'ascenseur au fond de l'Espace Patchwork. Avec cette proposition, le monte-personnes à l'extérieur serait démonté. Quant à la fontaine extérieure, elle fait aussi partie des travaux d'aménagement et serait alimentée en circuit fermé par une petite citerne à eau. Une fois le projet final avalisé et accepté, ces travaux interviendront l'année prochaine découlant d'une planification avec la réalisation possible en étape. Concernant la mise aux normes AIB, différentes améliorations, de chaque espace, locaux, interviendront spontanément, ainsi qu'une amélioration au niveau de la cuisine également."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Je vous remercie pour cette réponse. C'est une bonne nouvelle pour les personnes à mobilité réduite."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Je vais répondre à la petite question de la fraction ARC, posée le 7 mai 2015, intitulée : liste des activités imériennes. Une première réponse partielle avait été donnée en 2015. Elle indiquait en substance qu'en plus des supports papiers, les supports numériques prenaient de plus en plus d'importance. Ce qui était vrai en 2015 l'est encore plus actuellement. D'une manière générale, un support papier n'est pas, ou plus approprié pour diffuser des informations à caractère dynamique. Très souvent, le support papier est obsolète dès sa parution. Pour cette raison, l'agenda n'est plus utilisé. En revanche, les manifestations annoncées à Jura bernois tourisme sont automatiquement reprises sur le site internet de la commune. Pour qu'une manifestation soit connue, il faut donc que les organisateurs en informent JBT. Pour les manifestations culturelles, il existe via le Forum culture une application qui reprend les manifestations du Jura, du Jura bernois et de Bienne."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Merci, mais un membre de l'administration communale m'avait déjà répondu il y a deux ans."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Je vais répondre concernant les différentes interventions de la fraction ARC au sujet de l'objet : offre touristique combinée. Le Conseil municipal et le Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil ont mandaté le Réseau urbain neuchâtelois pour réaliser une étude sur les potentialités touristiques de Mont-Soleil/Saint-Imier. Parmi les différentes propositions formulées par ce rapport figure notamment la mise en place d'offres combinées. Il s'agit concrètement d'offres combinant une ou plusieurs activités, un repas et un moyen de locomotion. Sur demande, le Parc régional Chasseral organise déjà de telles offres. Lors des états généraux du tourisme dans le Jura bernois, en 2016, plusieurs prestataires se sont montrés intéressés. En outre, dans le cadre d'un projet de politique régionale, Jura bernois tourisme mène un projet intitulé : "Réorganisation touristique du Vallon de Saint-Imier". Le moment est donc bien choisi pour se profiler dans ce domaine."

M. Cyril Erard, ARC : "Je vous remercie pour la réponse. On se réjouit de voir le résultat concret d'ici peu de temps."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je réponds à la petite question de Mme Aurélie Juillerat, ARC, posée le 6 septembre 2018, intitulée : parc à vélos à Saint-Imier. Pour notre part, nous partageons complètement les préoccupations de Mme Aurélie Juillerat, ARC, sur la mobilité douce et ses nombreux avantages. La mise en place d'un concept de mobilité qui tienne compte de tous les usagers, y compris les plus vulnérables, est un préalable nécessaire à la promotion de la mobilité douce et aux infrastructures qui lui sont dédiées et nous veillerons à en tenir compte dans le cadre des réflexions en cours à ce sujet. Dans l'immédiat, nous allons envisager, dans une collaboration entre le Service urbanisme et mobilité et le Service bâtiments et infrastructures sportives, de compléter les équipements destinés aux vélos."

Mme Danika Perret, ARC : "En l'absence de Mme Aurélie Juillerat, ARC, je vous remercie."

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "La réponse que je vais vous donner regroupe les petites questions de Mme Nathalie Fiechter, PS, posées le 7 septembre 2017, ainsi que le 8 mars 2018, concernant le bâtiment Agassiz 14 abritant l'Ecole primaire. Le Conseil municipal vous répond au sujet de ces deux petites questions traitant de la rénovation du nouveau collège primaire. A ce jour, et sur proposition de la commission des bâtiments, un bureau d'architecture s'est vu adjugé par le Conseil municipal un mandat pour l'étude du projet d'assainissement et mise aux normes du bâtiment Agassiz 14. Ce dernier est en cours de réalisation. Je peux déjà vous informer que la commission des bâtiments et infrastructures sportives a préavisé la constitution d'une commission de travail pour la gestion du projet. En plus des membres de la commission des bâtiments, il sera souhaité que la Direction d'Ecole primaire soit présente, le collaborateur technique en charge du bâtiment, ainsi qu'éventuellement un membre de la commission d'Ecole primaire. La réalisation de cet assainissement s'effectuera sur plusieurs exercices comptables, comme ce fut le cas lors des travaux à Agassiz 16, avec un début des travaux planifié pendant la période estivale. A ce jour, on ne peut dire si les travaux débiteront en 2019 ou 2020. Il y a des procédures à respecter, et l'on ne peut pas brûler les étapes."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Merci. On se réjouit de voir comment cela va évoluer, et dans quel délai."

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Voici encore une réponse regroupant une petite question de M. Michel Ruchonnet, PS, posée le 20 octobre 2016, ainsi qu'une de M. Olivier Zimmermann, PS, posée le 8 mars 2018, concernant le bâtiment Beau-Site 1 abritant le complexe des Halles de gymnastiques. Le Conseil municipal vous répond au sujet de ces deux petites questions traitant des travaux d'assainissement et de rénovation du bâtiment des Halles de gymnastique. Premièrement, à ce jour, en se basant sur le dernier contrôle des coûts signé par le bureau d'architecture et présenté à la commission d'assainissement du complexe des Halles de gymnastique, aucun élément ne laisse apparaître un dépassement. Le budget est donc respecté. Deuxièmement, suite à votre question M. Michel Ruchonnet, PS, oui, il y a eu des modifications, voire des améliorations au projet en cours de route. Ces modifications ont été soumises à votre conseil dans sa séance du 8 décembre 2016. Par exemple, en effet, les vestiaires et douches ont bel et bien fait l'objet d'une réfection. D'autre part, comme vous aurez pu le constater en passant devant le bâtiment côté Sud, la rampe pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite n'a pas été réalisée. Ces derniers accèdent au complexe en utilisant l'entrée Nord. Pour M. Olivier Zimmermann, PS, les malfaçons que vous évoquiez dans votre petite question au sujet du bassin de natation couvert, n'ont pas été acceptées par le maître de l'ouvrage et ont été rétablies à la charge des différents corps de métiers et le bureau d'architecture n'a effectué la réception des travaux seulement une fois toutes les réclamations traitées. Donc, la collectivité n'a jamais dû supporter ces coûts. Pour rappel, le bassin avait pu ouvrir ses portes aux écoles et au public le 26 mars 2018 et donne entière satisfaction à ces utilisateurs. Pour conclure, et profitant de la parole que m'est donnée, les travaux finaux d'assainissement et rénovation du complexe des halles se termineront cette année, selon la planification de

l'architecte, à l'exception de la pose du revêtement sportif sur la surface Nord, qui elle se fera au printemps 2019, en raison de temps de séchage, où les températures doivent rester positives."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci, je suis satisfait."

M. Olivier Zimmermann, PS : "Je vous remercie pour ces réponses."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Y a-t-il encore des réponses aux petites questions ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas, on passe aux nouvelles petites questions, j'en ai reçu 9. Elle seront présentées dans l'ordre d'arrivée."

M. Christian Tharin, PLR : "Petite question intitulée : musique militaire : Initiation de la musique par une démonstration de la musique militaire. Dernièrement, j'ai découvert dans une revue spécialisée un article présentant une journée vécue par un ensemble de la musique militaire en cours de répétition et cela a retenu toute mon attention. Cet ensemble a passé une journée à présenter les différents instruments aux élèves présents auprès d'une école primaire en Suisse alémanique. Les élèves ont même eu l'occasion de pouvoir s'essayer à jouer de la trompette, de la batterie, du saxophone, du tuba et même du contrebasson. Les enfants de cette école ont été ravis par cette journée d'initiation au monde musical et ceux faisant partie de l'ensemble musical local ont également eu l'occasion de participer l'après-midi à la répétition de la musique militaire. La journée a été clôturée par un concert de l'ensemble militaire tout en ayant fait participer les enfants lors de la première partie et cela fut un succès. Dans le milieu musical, il est reconnu que le niveau des ensembles de la musique militaire est élevé. D'ailleurs, les musiciens souhaitant faire leur école de recrue dans l'un de ces ensembles doivent réussir un test très sélectif avant de commencer leur service sous les drapeaux. La fraction libérale-radical souhaiterait que les enfants de notre localité puissent avoir accès à une initiation musicale de la part de nos militaires. Cela permettrait également de soutenir quelques sociétés locales dans la recherche de la relève tout en les déchargeant légèrement. Nous sommes convaincus que cela pourrait amener des vocations auprès de nos petites têtes blondes tout en renforçant la diversité culturelle de notre Cité. De ce fait, nous prions le Conseil municipal d'étudier la possibilité d'organiser une telle journée lors de l'année 2019."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Au nom du Conseil municipal, je vous remercie de votre proposition, que nous étudierons au sein de la Commission culturelle, ainsi que de la Commission de l'Ecole primaire, puisque vous parlez d'une école primaire en Suisse alémanique. Nous étudierons s'il est possible d'organiser un tel événement dans le courant 2019."

M. Christian Tharin, PLR : "Je vous remercie pour la réponse. J'attends avec impatience la suite."

M. Christian Tharin, PLR : "Petite question intitulé : Passage piétons : Nous nous permettons de commencer par un bref petit rappel des différentes interpellations et petites questions à ce sujet :

- 5 février 2015 : interpellation concernant la signalisation des passages piétons.
- 16 octobre 2017 : interpellation concernant la signalisation des passages piétons.
- 14 décembre 2017 : réponse à l'interpellation concernant la signalisation des passages piétons et réponse non satisfaisante pour l'interpellateur. D'ailleurs, deux autres questions ont été posées concernant l'éclairage de ces passages.

- 8 mars 2018 : nouvelle réponse de l'interpellation et l'interpellateur n'est toujours pas satisfait. L'interpellateur redemande au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'améliorer la visibilité des passages pour piétons en ajoutant le cas échéant des spots supplémentaires.
- 6 septembre 2018 : dernier Conseil de ville et toujours pas de réponse.

Etant donné que la dernière question s'adressait à la totalité du collège exécutif, nous nous demandons quand le Conseil municipal voudra-t-il répondre cette question toujours ouverte."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "La réponse à la petite question de M. Christian Tharin, PLR, est la même que celle qui a déjà été faite, à savoir que l'éclairage public de la route cantonale au centre de Saint-Imier, soit rues Baptiste-Savoie, Francillon et Dr Schwab fait partie du plan de route et a été approuvé après une procédure de mise à l'enquête conduite par le canton avant le début des travaux au centre de Saint-Imier, travaux qui ont été réalisés dès 2011. Les autorités communales ont également été consultées, les commissions concernées ont formulé leur préavis au Conseil municipal. L'éclairage public est étudié afin de répondre aux normes en vigueur à une vitesse de trafic fixée à 50 km/h. les passages piétons ont été placés aux endroits où l'éclairage répond aux normes. Ces normes sont des mesures d'intensité d'éclairage qui sont fixées par le canton. Il n'y a pas de tolérance, soit l'éclairage les respecte ou non. Le Service de l'équipement qui est en charge de l'éclairage public le long de la route cantonale a fait vérifier que l'éclairage correspondait aux normes, ceci en particulier pour les nouveaux passages pour piétons marqués. Un bureau d'ingénieurs et le fournisseur des lampes ont été mandatés pour réaliser ce contrôle. Et ont confirmé que l'éclairage sur les passages pour piétons à la rue Francillon était conforme aux valeurs des normes légales. Compte tenu de ce qui précède, et en l'absence de nouveaux éléments susceptibles de faire revenir le Conseil municipal sur sa décision, ce dernier n'entend pas modifier sa position en vue de modifier une situation réglementaire, au risque de créer un précédent."

M. Christian Tharin, PLR : "Je vous remercie. Je prends acte que le Conseil municipal ne souhaite pas améliorer l'éclairage. J'espère qu'il n'y aura aucun accident sur ces passages."

M. Christian Tharin, PLR : "Petite question intitulée : Place du Marché. Lors de notre conseil du 7 septembre 2017, nous avons accepté un crédit d'engagement de CHF 463'200.- concernant le réaménagement de la Place du Marché. Dans la documentation remise à ce moment-là, il était proposé et je cite-là un extrait du rapport du Conseil municipal : "Le Département urbanisme et mobilité propose cependant d'inverser les sens de circulation aux rues du Temple et de la Cure afin de réduire les risques d'accident.". Voici maintenant quelques mois que le réaménagement de la Place du Marché est terminée et notre fraction se demande quand est-ce que l'inversion des sens de circulation auront lieu ?"

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Voici la réponse du Conseil municipal à votre petite question. Les documents soumis au Conseil de ville, et les documents composant la demande de permis de construire, font effectivement état d'une inversion des sens de circulation sur la rue de la Cure et la rue du Temple. Ce principe avait donc, en son temps, été validé par les services, la Commission urbanisme et mobilité ainsi que par le Conseil communal. Cette validation reposait notamment sur deux éléments principaux, à savoir :

- 1) L'itinéraire des véhicules des transports publics prévu à cette époque.
- 2) La simplification des flux de circulation et partant de là, la sécurité de tous les usagers de l'espace public.

Entre le moment du passage du rapport au Conseil de ville et la mise en service du nouvel aménagement, de nouveaux éléments, inconnus jusqu'alors, ont surgi qui ont conduit la direction du département de l'administration générale et sécurité à proposer au Conseil municipal de revoir les engagements pris devant le Conseil de ville.

- 1) Des discussions ont eu lieu entre la Municipalité, les CJ, la police cantonale, et l'OPC, pour envisager l'arrêt sur chaussée des bus. Les offices cantonaux sont entrés en matière et les arrêts de bus, notamment celui de la Place du Marché sera déplacé de Marché 5 sur la route cantonale, en face de la boulangerie approximativement pour le rendre plus visible et plus accessible pour les clients des transports publics. Il n'y aura plus, pour le bus, la nécessité d'emprunter la rue de la Cure.
- 2) Un accident au carrefour Châtillon – Temple impliquant un élève et une automobile a conduit le Conseil municipal à réétudier la sécurité à ce carrefour et à conclure au maintien des sens actuels de circulation afin notamment d'inciter les automobilistes venant de Châtillon à accorder la priorité de droite aux véhicules venant de la rue du Temple donc à réduire leur vitesse à l'approche de ce carrefour.

Le Conseil municipal a pris cette décision sur proposition du département administration générale et sécurité non sans s'en être préalablement référé au service d'urbanisme et mobilité et à la commission d'urbanisme et mobilité qui n'y étaient pas favorables."

M. Christian Tharin, PLR : "Je vous remercie pour cette explication qui permet de comprendre ce qui a mené à prendre cette décision. Néanmoins, je déplore que l'exécutif n'ait pas informé le Conseil de ville jusqu'à ce que je pose la petite question."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Cette petite question s'adresse à M. Patrick Tanner, maire. Lors du Conseil de ville de juin dernier, alors que nous débattions sur la problématique de la relève médicale, j'avais fait en fin de déclaration la proposition que la commune organise une table ronde avec tous les acteurs locaux de la santé (HJB SA, homes, soins à domicile, médecins de famille) afin que nous définissions une politique claire et coordonnée, car c'est finalement dans l'intérêt de tous. Le monde de la santé est en constante mutation et, là aussi, il est préférable d'agir que de réagir. Notre fraction se tient d'ailleurs à votre disposition pour l'organisation de cette table ronde si vous nous en faites la demande."

M. Patrick Tanner, maire : "M. Michel Ruchonnet, PS, pour être tout à fait honnête, nous n'avons pas encore pu donner suite à votre sollicitation. Je pense que cette rencontre aura lieu en 2019. Des contacts ont déjà été établis entre l'Hôpital du Jura bernois et le Conseil municipal au sujet de la relève médicale, afin d'avoir une certaine matière à discuter. Nous n'avons pas encore répondu à votre demande, mais c'est sur la pile, je peux vous le garantir."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je remercie M. le maire pour sa réponse. J'avais juste envie de faire une piquûre de rappel, car le monde bouge."

M. Patrick Tanner, maire : "Les vaccins sont importants."

...Rires...

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous avons encore une petite question, mais comme l'a fait ma collègue Mme Nathalie Fiechter, PS, pour nous faire gagner du temps, en retirant la petite question concernant le marché de l'électricité, je retire notre petite question au sujet de la mobilité réduite. Elle était assez méchante, en disant : quand c'est que les choses vont bouger. Au vue de la réponse donnée par M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, ainsi que celle de M. Christian Schlupe, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, je suis très content que cela bouge. Donc, nous n'allons pas présenter notre petite question."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Vous aviez encore une autre petite question M. Michel Ruchonnet, PS ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Non, nous avons retiré toutes celles où des éléments de réponse ont été donnés. Et nous sommes satisfaits."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Bien. D'autres petites questions ?"

Mme Morgane Bussian, ARC : "Des habitants domiciliés à l'Ancienne route de Villeret subissent des nuisances sonores provenant du Pont Sébastopol, entre Saint-Imier et Villeret. En effet, lorsque les voitures passent sur les joints de son bitume, un claquement se fait entendre. Auparavant, le Service des ponts et chaussées procédait de temps à autre à des travaux d'entretien de la route, ce qui atténuait le bruit, mais depuis quelque temps ce service n'est plus intervenu. Nous remercions le Conseil municipal de bien vouloir demander à l'Office des ponts et chaussées s'il entend prendre des mesures pour protéger les riverains de cette pollution sonore de moins en moins supportable."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci à Mme Morgane Bussian, ARC, pour sa petite question. Cet ouvrage étant propriété du Canton de Berne, nous allons porter son contenu à connaissance de l'Office des ponts et chaussées en lui demandant d'y apporter toutes les réponses nécessaires. Nous reviendrons devant le Conseil de ville une fois les réponses connues."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Merci."

Mme Bettina Zürcher, PS : "Petite question intitulée : Des bons CIDE pour les jeunes citoyens qui fêtent leur majorité. Il fut un temps où un marché de Noël des commerçants avait lieu à la Salle de spectacles avec un soutien financier de la commune à ceux qui y participaient. Actuellement, le marché de Noël ne se fait plus sous cette forme. Certains commerçants accueillent la population devant leur magasin pour fraterniser durant la période de l'Avent. Afin de sensibiliser les jeunes au commerce local et à son importance quant au maintien d'une vie dans notre Cité, afin de donner l'occasion aux commerçants d'être davantage visibles auprès d'eux et afin de soutenir également financièrement le CIDE, même modestement, la fraction socialiste demande s'il ne serait pas possible de donner des bons à ces jeunes citoyens lors de la soirée fêtant leur promotion civique."

M. Patrick Tanner, maire : "Tout d'abord, concernant Erguël Expo. La manifestation, organisée par le CIDE, était soutenue par la Municipalité sous diverses formes. Ce soutien n'a jamais été remis en cause par la commune. C'est important de le préciser. Le choix de renoncer à Erguël Expo vient des commerçants et des personnes qui tenaient un stand. Personnellement, j'espère que les commerçants retrouveront une formule qui soit favorable au commerce local. Maintenant, pour la question des bons CIDE pour les jeunes citoyens. Sachez que l'organisation de la Cérémonie des promotions civiques a lieu chaque année avec les communes du Vallon. Chaque année, c'est une autre commune qui organise la manifestation et qui propose un prix. L'année passée, le cadeau remis aux jeunes a été un bon pour visiter et effectuer des achats chez Camille Bloch fraîchement rénovée. La manifestation avait lieu à Courtelary. Cette année, c'est au tour de Cormoret. Il est donc possible que cette question soit examinée lorsque viendra à nouveau le tour de Saint-Imier d'organiser cette cérémonie. Je prends note de votre souhait et nous essayerons de voir si cette proposition peut être acceptée par l'ensemble des communes concernées."

Mme Bettina Zürcher, PS : "Merci M. le maire de cette réponse."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Petite question intitulée : Piscine couverte. A la veille de l'hiver, où en est la situation concernant le problème de ventilation à la piscine couverte ? Actuellement,

il y fait tellement chaud qu'il est nécessaire d'ouvrir la porte qui donne sur l'extérieur du bâtiment. Sur la porte d'entrée, il est toujours et encore spécifié qu'il est conseillé de ne pas rester en ce lieu plus de 4 heures. Devra-t-on ouvrir cette porte encore longtemps, ceci même durant les périodes froides ? N'est-ce pas là un problème en termes d'économie d'énergie et de santé publique ? Rappelons ici que les travaux de rénovation avaient pour objectif d'assainir énergétiquement le bâtiment."

M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je prends bonne note de votre question. Le Conseil municipal ne manquera pas d'y répondre lors de la prochaine séance. En mon nom, je peux déjà vous informer que des contrôles liés à la ventilation ont eu lieu ce mardi, donc, il y a deux jours. Les résultats seront connus dans 15 jours, 3 semaines. On pourra vous apporter toutes les réponses que vous souhaitez. Dans l'intermédiaire, je vais aussi prendre contact avec le responsable du bâtiment, le concierge, pour savoir qui donne l'ordre d'ouvrir cette porte qui est destinée à une issue de secours. Je vais me renseigner et informer le Conseil municipal. On vous apportera les réponses lors de la prochaine séance. Comme vous le savez, il y a beaucoup de gens qui ouvrent les portes, les fenêtres, et en quittant les locaux oublient de les fermer."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je me permets juste de dire qu'il y a des dames qui viennent nager le mardi matin qui sont concernées, et qui ont dû ouvrir cette porte, car il faisait très chaud. Ma classe qui a aussi participé à la leçon de natation s'est permise d'ouvrir cette porte, parce que ce n'était pas supportable. La porte a été refermée ensuite. Je vous remercie de répondre lors du prochain Conseil de ville."

M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Alors, je pense que l'on ne va pas attendre le prochain Conseil de ville. Dès demain matin, un certain nombre de mesures seront prises, puisque vous dites qu'il n'est pas possible de dispenser des bonnes leçons dans ces conditions, et aussi pour les autres utilisateurs du Bassin de natation. Donc, à partir de demain, on va "mener l'enquête" pour avoir toutes les sécurités nécessaires pour qu'à aucun moment la sécurité des utilisateurs ne soit mise en question."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Le bâtiment dit de la volière, dans le jardin public rue du Vallon, ne remplit plus son rôle initial, c'est-à-dire abriter différentes races de volatiles. Nous nous posons la question quant à une nouvelle affectation de ce bâtiment communal puisque certaines sociétés voire certains services de la commune sont toujours à la recherche de surfaces pour du stockage de matériel ou pour d'autres utilités. De plus, cette bâtisse possède un wc femmes et un wc hommes qui sont actuellement fermés suite à plusieurs déprédations. Nous pensons qu'il serait bien de rouvrir ces wc. En effet, il y a bien des mamans qui apprécieraient de pouvoir utiliser ces commodités avec les enfants lors de leur passage au jardin public. Nous pensons que si les heures d'ouverture des portes de ces wc étaient réglées par une minuterie, par exemple, ouverture 9 h 00, fermeture 18 h 00, cela diminuerait le risque de dégâts. Nous pensons que la Commission bâtiments et infrastructures sportives pourrait étudier un ou plusieurs projets pour redonner vie à ce bâtiment."

M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Merci pour votre petite question. Comme vous l'avez suggéré, je pense que le Conseil municipal va transmettre à la Commission bâtiments et infrastructures sportives votre petite question pour l'étude de la réaffectation de ce bâtiment."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Merci."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Etant absent lors du dernier Conseil de ville pour des raisons professionnelles, c'est avec intérêt que j'ai lu le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018. Suite à la réponse de M. le maire concernant le dossier Migros, où il est écrit :

"Effectivement, ce dossier prend un certain retard par rapport à sa planification initiale. Je ne dispose pas de tous les éléments pour vous donner une réponse concrète aujourd'hui. Ce que je peux vous dire, c'est que le Conseil municipal, sur préavis de la Commission urbanisme et mobilité, s'est déterminé en début d'année sur les options possibles.". J'ai une petite question concernant ce dossier Migros. Le Conseil municipal a-t-il toujours suivi le préavis de la Commission urbanisme et mobilité ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Vous me posez une colle. Dans les grandes lignes, très certainement. Je n'aimerais pas dire des bêtises à l'assemblée, mais selon mes souvenirs, je pense que le Conseil municipal s'est distancié de la Commission urbanisme et mobilité au moment où Migros parlait de faire deux étages, et d'y intégrer un troisième étage partiel. Si le Conseil municipal s'est distancié de cette demande de Migros, c'est tout simplement parce que lors de la première procédure, le bâtiment qui comprenait 1 niveau de plein pied, plus les locaux techniques à l'étage, donc, qui était nettement moins volumineux, avait reçu un rapport négatif de la commission de protection des sites et du paysage (CPS). Il paraissait ainsi déplacé pour le Conseil municipal, qui avait fait sienne la réponse de la CPS, d'autoriser un bâtiment deux fois plus grand, ou une fois et demi plus grand, que le projet déjà initialement déposé. C'est notamment pour cette raison que le Conseil municipal n'avait pas suivi l'extension d'un troisième étage. Pour le reste, à ma connaissance, nous avons suivi me semble-t-il la Commission urbanisme et mobilité."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Je pense que si la solution de deux étages et demi avait été retenue, le projet serait bien mieux emmanché. Surtout, qu'il semblerait que le long de la gare, il devrait venir un hôtel de 80 m de long comprenant 3 étages. Alors, je ne vois pas ce qui aurait pu gêner. C'est relativement compliqué."

M. Patrick Tanner, maire : "J'aimerais juste vous rendre attentif M. Michel Bastardoz, PLR, que vous êtes en train de trahir le secret de commission sur ce dossier."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Non."

M. Patrick Tanner, maire : "Si."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Vous avez parlé de deux étages et demi, c'est aussi un secret de commission M. le maire, désolé. Alors, match nul, la balle au centre."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Alors, quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ?"

M. Claude-Alain Tanner, président. "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point Divers et imprévu."

## 9. Divers et imprévu

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je n'ai pas de Divers et imprévu. Quelqu'un souhaite-t-il la parole ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas, je vous remercie, et je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 11.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :